

Montréal, le 8 octobre 2015

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Jean-Olivier Tremblay  
Affaires juridiques  
Hydro-Québec Distribution  
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

M<sup>e</sup> Louis-Charles Bélanger  
Cain Lamarre Casgrain Wells  
75, avenue Québec, bureau 201  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 7A2

M<sup>e</sup> Marc-André LeChasseur  
LeChasseur avocats Ltée  
393, rue St-Jacques, bureau 258  
Montréal (Québec) H2Y 1N9

**Objet : Demande de fixation des conditions d'installation du réseau de distribution d'électricité d'Hydro-Québec dans la ville de Rouyn-Noranda**  
**Dossier de la Régie : R-3895-2014**

---

Chers confrères,

Le 25 mai 2015, la Régie de l'énergie (la Régie) vous écrivait afin de s'enquérir du suivi donné au dossier mentionné en titre.

Le 2 juin 2015, le procureur du Distributeur indiquait à la Régie que les parties étaient toujours en discussion quant aux possibilités de tracés alternatifs à la ligne temporaire déjà construite et, qu'en regard de la qualité des échanges en vue d'une entente entre les parties, il demandait à la Régie de prolonger la suspension du présent dossier. Il s'engageait également à tenir la Régie informée de l'issue des discussions.

Le 20 août 2015, le procureur de l'UMQ écrivait aux deux autres parties afin de s'enquérir des développements survenus dans le dossier.

Aucune suite à cette dernière lettre ou à celle du 2 juin 2015 du Distributeur n'a été transmise à ce jour à la Régie. Dans ce contexte, la Régie souhaite connaître vos intentions à l'égard de la poursuite de ce dossier afin qu'il puisse être traité, le cas échéant, en temps opportun. Elle vous saurait donc gré de bien vouloir lui faire part de vos intentions à cet égard d'ici le **21 octobre 2015**.

D'ici là, nous vous prions d'agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml